



Redirection Vmc dans des combles qui vont être aménagés

Par Hyun bin

Bonsoir,

J'ai acheté il y a deux ans un appartement au deuxième étage. Le propriétaire précédent avait mis une vmc qui sort dans le grenier au-dessus de l'appartement. Ce grenier a été vendu et le nouveau propriétaire veut le transformer en appartement. Il me demande une participation financière pour faire sortir la vmc. Dois-je participer ou ceci est entièrement à sa charge ?

Merci pour votre retour

Cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,

Cette vmc a été installée en dépit du bon sens et de la légalité : envoyer son air vicié dans le lot d'un autre copropriétaire ? et percer un plafond (partie commune) sans autorisation de l'AG ?

Il est donc logique que vous soyez sollicité pour remettre les choses en ordre.

Il faut demander l'autorisation de l'AG pour mettre en conformité cette installation (évacuer vers l'extérieur de l'immeuble) et le cas échéant à l'urbanisme (modification de la façade ?)

Vous pouvez aussi vous retourner contre votre vendeur et lui faire supporter une partie ou tout le coût des travaux.